

L'Autorité de la concurrence franchit une nouvelle étape dans son engagement social et environnemental avec la création d'un pôle RSE au sein de son secrétariat général

Publié le 10 mars 2026

Dans une démarche d'exemplarité et de transformation durable, l'Autorité de la concurrence a décidé, par décision du 20 février 2026, de la création d'un pôle dédié à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Cette initiative structure les efforts engagés depuis plusieurs années pour promouvoir l'inclusion, la diversité et la transition écologique. Elle traduit la volonté de l'institution de placer ces enjeux au cœur de son pilotage stratégique et de sa marque employeur.

Une structure dédiée au service d'ambitions concrètes

Rattaché au Secrétariat général, le pôle RSE a pour missions principales :

- **Accélérer la transition écologique** : Mesurer et réduire l'empreinte carbone de l'institution, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux et optimiser les consommations énergétiques.
- **Promouvoir des achats durables** : Développer des relations responsables avec les fournisseurs, notamment en intégrant des clauses environnementales et sociales en favorisant l'intégration des personnes éloignées de l'emploi

- **Renforcer l'inclusion et la diversité** : Garantir l'égalité professionnelle, lutter contre toutes les formes de discrimination et de sexisme, mieux prendre en compte le handicap et favoriser le bien-être au travail.
- **Valoriser la marque employeur** : Répondre aux aspirations des collaborateurs en créant un environnement de travail inclusif et protecteur.

Un pilotage par l'excellence et la certification

Le pôle RSE travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des services pour intégrer ces enjeux dans les pratiques quotidiennes. Cette politique s'appuiera sur des indicateurs de performance et une trajectoire de certification ambitieuse.

En complément de la double labellisation « Égalité professionnelle » et « Diversité » de l'AFNOR dont l'audit est prévu dans les prochains mois, l'Autorité s'engage dans deux autres démarches d'excellence : l'obtention du label « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR), et l'obtention d'une certification en matière de RSE, pour valider l'exemplarité et la maturité de nos actions.

Avec la création de pôle RSE, l'Autorité de la concurrence réaffirme son engagement en tant qu'acteur public responsable, pleinement mobilisé pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux de son temps.

ORGANIGRAMME DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

[En savoir +](#)

L'Autorité de la concurrence, ce sont près de 200 personnes, issues d'horizons variés et aux profils multiples, qui unissent leurs talents et conjuguent les disciplines...